

**SASVTT – TARIFS ADHESION SAISON 2011-2012
SELON OPTIONS D'ASSURANCE**

	Licence de base	Licence (opt 1)	Licence (opt 2)
Adhésion + Licence Tarif normal	60 €	83 €	90 €
Adhésion + Licence Tarif réduit *	52 €	74 €	81 €
Dommages corporels			
Prestations complémentaires (perte de revenus, frais de garde, d'assistance ou de rattrapage scolaire de la victime)	458 €	1 525 €	1 525 €
Frais médicaux à charge	7 623 € après intervention SS + 336 € par dent + 60 € pour lunettes de vue ou lentilles.		
Frais de secours et recherche	3 049 €		
Assistance aux personnes			
Dommages aux biens			
	Plafond de 1 100 €. Attention, les bijoux, espèces et vélos ne sont pas garantis		
Décès			
Capital	7 623 €	15 245 €	30 490 €
Capital au conjoint	-	-	7 623 €
Capital par enfant à charge	-	-	3 812 €
Capital Max.	-	-	60 980 €
Invalidité			
Capital Max.	60 980 €	152 450 €	
Capital pour une invalidité permanente de 1 à 50 %	30 490 € x taux inf.50%	76 225 € x taux inf.50%	
Capital pour une invalidité permanente >50 %	91 470 € x taux sup.50%	228 674 € x taux sup.50%	

Pour des raisons de responsabilité vis-à-vis de ses adhérents, l'inscription à la section VTT du SAS inclut d'office une assurance de base prise auprès de l'UFOLEP (licence de base).

*Chômeurs, Rmistes et étudiants sur présentation de justificatifs.

Joindre un certificat médical de non-contradiction à la pratique du VTT.

✂

Je soussigné.....reconnais avoir pris connaissance des modalités d'assurance liées à l'adhésion à la section VTT du SAS pour la saison 2011 / 2012. **L'attention de l'adhérent est attirée** sur le fait que l'assurance ne sera effective que si la totalité des documents listés ci-avant ont été remis à la section VTT de St Avertin Sports.

Adhésion souscrite:

Adhésion avec licence UFOLEP incluant son assurance de base

Adhésion avec licence UFOLEP plus l'option 1

Adhésion avec licence UFOLEP plus l'option 2

Fait à..... le

Signature